





LIVRET D'ACCUEIL



112 Avenue du Général de Gaulle, 93110 Rosny-sous-Bois

 01 48 94 00 15

 ffpf@orange.fr

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901. Représentée par Alain HOFFARTH, Président.
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 75 400 36 75 auprès du Préfet d'Ile de France. Cet enregistrement ne vaut pas engagement de l'État.
SIRET : 444 829 626 00043 - Code APE : 8542 Z - N° Intra Fr 41444829626

Cher stagiaire,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'Ecole Nationale des Métiers du Funéraire.
Notre équipe pédagogique est à votre disposition pendant toute la durée de votre formation pour vous guider et vous permettre d'en profiter au mieux.

Ce livret vous permettra de faciliter votre intégration au sein de l'école et parmi les autres stagiaires du groupe et ainsi, de diriger votre apprentissage pour atteindre vos objectifs de formation.

PRESENTATION DE L'ENAMEF

L'Ecole Nationale des Métiers du Funéraire, baptisée « ENAMEF » par les professionnels du secteur funéraire, a été créée en 2002, à la demande des entreprises indépendantes adhérentes de la Fédération Française des Pompes Funèbres (FFPF) pour développer les compétences de chacun au service des familles en deuil avec tout le savoir faire nécessaire.



La **FFPF** est une organisation consulaire et patronale représentative, qui parle au nom des petites et moyennes entreprises indépendantes et les défend dans les différentes instances de décision. La FFPF est membre du CNOF, le Conseil National des Opérations Funéraires, et signataire de la convention collective des pompes funèbres.

LES LOCAUX

Depuis le 1^{er} septembre 2022, les locaux de l'école sont situés 112 Avenue du Général de Gaulle, à Rosny-sous-Bois, face au centre commercial Westfield Rosny 2, qui propose plus de 20 lieux de restauration. A quelques pas, les stagiaires peuvent bénéficier, au besoin, d'une offre complète d'hébergements.

Nos locaux, totalement neufs, disposent d'une belle luminosité, d'un espace d'accueil et d'une grande salle de formation, avec un plateau technique pour l'apprentissage de la pratique professionnelle. L'école possède également la première bibliothèque dédiée au funéraire avec plus de 200 ouvrages de prêt pour ses stagiaires. Un catalogue, consultable sur place, recense l'ensemble des ouvrages disponibles à l'emprunt.

Les locaux de l'école sont ouverts au public toute l'année du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

Pendant votre formation, notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions.
Pour toute question technique ou pédagogique, n'hésitez pas à nous contacter au 01 46 60 24 24 ou par mail : ffpf@orange.fr

FORMATIONS

Spécialisée dans le secteur funéraire depuis sa création, l'ENAMEF propose toutes les formations réglementaires et diplômantes de Maître de cérémonie, Conseiller funéraire ainsi que les formations d'Agent d'accueil et de Responsable d'entreprise funéraire.

Nous proposons également des compléments de formation, dédiés aux professionnels, qui permettent une remise à niveau du point de vue réglementaire, ou s'ancrent dans le quotidien des employés pour leur développement personnel.

L'école est aussi le centre d'examen pour la présentation des candidats au diplôme de Maître de cérémonie et de Conseiller funéraire, diplômes obligatoires depuis le 1er janvier 2013.

DIPLOMES FUNERAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2013, deux diplômes nationaux ont été créés dans le secteur funéraire, Maître de cérémonie et Conseiller Funéraire.

L'obtention de ces diplômes nationaux est subordonnée à trois notes, recouvrant :

- une épreuve écrite, composée d'un questionnaire sous forme de QCM en grande majorité
- l'évaluation d'un stage pratique en entreprise, d'une durée réglementée par le législateur
- une épreuve orale de vingt minutes devant un jury composé de membres issus d'une liste préfectorale.

Dès la fin de votre formation théorique, vous pourrez vous inscrire aux différentes épreuves du diplôme.



Notre école organise chaque année une cérémonie de remise officielle des diplômes et communique les noms des lauréats à la presse funéraire et au ministère de l'Intérieur, vous garantissant ainsi la reconnaissance de la profession et de nos instances de tutelle.

NOS INTERVENANTS

L'ENAMEF a fait le choix assumé de recourir à plusieurs intervenants, pour la plupart professionnels en activité pour l'ensemble des modules dispensés, l'idée étant de vous proposer une vision du métier très proche du terrain et de la réalité.

Thanatopracteurs, entrepreneurs de pompes funèbres, marbriers, responsables de crématorium, salariés du funéraire, ils ont en commun la même envie de transmettre et vous faire partager leur passion du funéraire. Pour les modules relatifs aux secteurs connexes, nous avons choisi de faire appel à des cadres de santé, des avocats, des assureurs ou encore des fabricants de logiciels dédiés au funéraire.

LE VIVRE ENSEMBLE

En tant que stagiaire, vous êtes tenu de prendre connaissance et d'accepter sans réserve le règlement intérieur annexé à ce livret et affiché dans le hall d'accueil de l'école.

Pour le bon déroulement de la formation, voici quelques règles à respecter:

- Durant les heures de cours les téléphones portables sont sur le mode silencieux ou éteints (pas de vibreur) et rangés,
- Fumer est interdit dans les locaux,
- Aucune boisson à l'exception de l'eau en bouteille fermée ni nourriture ne doivent être consommées dans la salle de cours
- Les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant et 10 minutes après le début des cours, sauf retard signalé
- Tout retard doit être signalé par téléphone au 01 48 94 00 15. En dehors des heures d'ouverture de l'école, une messagerie accueillera votre message
- Toute absence doit être valablement justifiée (certificat...)

NOTIFICATION DE PRESENCE

L'ENAMEF vous a distribué ou envoyé une feuille d'émargement, qu'il faudra signer chaque jour, matin et après-midi de votre formation. **Ce document nous est indispensable, y compris lorsque les cours sont dispensés en visioconférence.** Nous vous demandons de nous en retourner une copie par mail chaque semaine et de nous restituer impérativement l'original en fin de formation.

CONFIDENTIALITÉ PROFESSIONNELLE

Notre secteur d'activité est soumis à des règles de déontologie assez particulières, et dès votre entrée en formation, nous vous demanderons de respecter ces règles, en particulier la discrétion, à l'égard de vos proches notamment, qu'il est important de préserver.

DEVELOPPEMENT PERSONNEL

Nous savons que parmi nos stagiaires, nombreux ont perdu un proche, ce qui les a déterminés à rejoindre notre secteur d'activité. Nos intervenants abordent tous les sujets liés à la mort de l'adulte, de l'enfant, au deuil et à la thanatomorphose. Si l'abord d'un sujet vous était particulièrement pénible, prévenez l'intervenant et quittez la formation quelques minutes, personne ne vous en tiendra rigueur !

Nous vous souhaitons une bonne formation,

Bien cordialement

Florence FRESSE, directrice pédagogique
Sandra DA GEMEA, assistante administrative